



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2025

Budget annexe  
Mission ministérielle

Publications officielles et  
information administrative



**2025**



## Note explicative

---

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2025** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

### ■ La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature de dépense (titre et catégorie). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2025 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

### ■ Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



# Sommaire

---

<b>MISSION : Publications officielles et information administrative</b>	<b>7</b>
Présentation stratégique de la mission	8
Présentation budgétaire	14
Évaluation des recettes d'activité	15
Récapitulation des crédits et des emplois	18
<b>PROGRAMME 623 : Édition et diffusion</b>	<b>21</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données	24
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	28
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	31
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	32
<i>Justification par action</i>	37
01 – Accès au droit et diffusion légale	37
02 – Information administrative et vie publique	42
<b>PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines</b>	<b>47</b>
Présentation stratégique du projet annuel de performances	48
Objectifs et indicateurs de performance	50
1 – Optimiser les fonctions soutien	50
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	52
Justification au premier euro	55
<i>Éléments transversaux au programme</i>	55
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	61
<i>Justification par action</i>	63
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	63
02 – Promotion et distribution des publications	66
03 – Dépenses de personnel	66
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	67



MISSION

**Publications officielles et information administrative**

---

## Présentation stratégique de la mission

### PRESENTATION STRATEGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à la bonne connaissance de leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

En 2025, la DILA fête ses 15 années d'existence marquées par d'importantes évolutions de ses activités au service des usagers. Depuis 2010, la DILA a de manière constante œuvré pour améliorer les services proposés en adaptant l'offre existante aux besoins des usagers et en proposant de nouveaux produits. Elle se place désormais au cœur de l'administration numérique grâce à des sites Internet qui font partie des sites publics affichant les plus fortes audiences de visites, soit au total près de 818 millions de visites en 2023.

Ses productions emblématiques et quotidiennes concernent la publication sous un format électronique sécurisé du *Journal officiel de la République Française* et sa diffusion sur [legifrance.gouv.fr](https://legifrance.gouv.fr), l'information des citoyens sur les règles et démarches administratives via [service-public.fr](https://service-public.fr) et le centre d'appels interministériel « Allô service public » (3939) et celle des entreprises via [entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr), l'éclairage sur les politiques publiques et le débat public à travers [vie-publique.fr](https://vie-publique.fr) et ses activités d'éditeur (marque *La Documentation française*) et d'imprimeur.

La DILA est un acteur engagé dans la modernisation numérique de ses services et de son organisation, tant dans ses pratiques de production que de diffusion, afin de s'adapter aux nouveaux usages. Elle a ainsi activement participé à la modernisation de l'action publique et réalisé des efforts continus de réduction de ses effectifs et de ses dépenses. L'ensemble des chantiers de modernisation a été mené dans le respect des plans stratégiques successifs tout en réalisant d'importantes économies budgétaires. Les crédits du budget annexe ont en effet été réduits de plus de 40 M€ en CP depuis 2010 et les effectifs ont diminué de moitié (plafond d'emplois de 898 ETPT en LFI 2010).

Dans ce cadre, la modernisation de la chaîne régaliennne se poursuit en 2025 à travers le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN), qui a pour objectif de dématérialiser de bout en bout la production des textes normatifs. L'éditeur légistique (EDILE), qui permet de faciliter la rédaction des textes juridiques, sera déployé progressivement dans les ministères, ses fonctionnalités continueront à s'enrichir et il sera interfacé avec l'application de gestion de la validation des textes, Solon.

Dans un souci constant d'améliorer la qualité de service, les évolutions se poursuivent dans le domaine du renseignement administratif qui sera marqué en 2025 par les 25 années d'existence du site « [service-public.fr](https://service-public.fr) » (SP). Créé par un arrêté du 6 novembre 2000, SP s'est imposé comme un site important de l'administration publique avec plus de 600 millions de visites en 2023 (cible de 660 millions en 2025). Les évolutions programmées en 2025 contribueront à améliorer encore la qualité et la robustesse du site ainsi que sa notoriété. Elles ont notamment pour objectifs le passage du site en « .gouv » pour accroître encore la confiance des usagers, l'amélioration de



l'information sur des moments de vie essentiels pour les usagers et l'amélioration de l'accès aux démarches et aux dispositifs d'aide financière. Depuis 2022, le site « [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr) » est le site de référence d'information aux entrepreneurs et aux créateurs d'entreprise. Il fait l'objet lui aussi d'évolutions continues pour améliorer le service rendu en fonction des retours d'expérience des usagers, notamment en personnalisant toujours davantage l'information en fonction de la situation de l'entreprise.

S'agissant de la mission d'accès au débat public, le site « [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) » (VP) évolue pour développer des contenus utiles aux enseignants, étudiants et acteurs publics. De plus, l'intégration des publications de *La Documentation française*, créée en 1945 et qui fêtera donc ses 80 ans, sera notamment facilitée, par une plus forte présence dans les pages éditoriales du site.

Dans le même temps, la DILA veille à assurer l'accompagnement au changement des équipes concernées et à assurer dans les meilleures conditions la mutation de ses activités historiques d'édition et d'impression. L'imprimerie poursuit son évolution à la suite notamment de la vente de la rotative en 2023. Les travaux sont désormais orientés sur les presses numériques et feuilles. L'imprimerie de la DILA est le point d'entrée du réseau interministériel d'impression de l'État (R2IE) qui regroupe les principaux centres d'impression et de reproduction de l'État.

Fin 2024, les services du Premier ministre devront renouveler leur double label égalité-diversité dans lequel la DILA s'est beaucoup investie. La DILA affiche notamment de très bons résultats sur la part des femmes au sein de l'encadrement supérieur (55,5 % fin 2023) et du taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (8,86 % fin 2023). La DILA participe également au développement de l'apprentissage en accueillant chaque année davantage d'apprentis.

La trajectoire 2025-2027 construite dans le cadre d'une actualisation de la programmation quinquennale vise notamment à garantir le financement des axes prioritaires du nouveau plan stratégique DILA 2027, en cours d'élaboration. Cette trajectoire financière présente une baisse importante entre 2025 et 2027 (-4,2 M€ en crédits de paiement hors CAS, -5,2 M€ en 2027 par rapport à la LFI 2024) grâce aux efforts de maîtrise des dépenses réalisées par la DILA contribuant aux objectifs de réduction des finances publiques. En PLF 2025, les crédits prévus pour le budget annexe s'élèvent à 146,6 M€ HCAS, en baisse d'1 M€ par rapport à 2024. Ils doivent néanmoins permettre à la fois de couvrir les besoins de fonctionnement courant et d'octroyer les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation des grands projets d'investissement d'amélioration des services numériques, d'adaptation des moyens de production et de rénovation énergétique des bâtiments.

Cette trajectoire s'inscrit, en outre, dans un contexte sensible lié à la décision du Conseil d'État du 6 février 2024, rendue dans le cadre d'un contentieux administratif, qui remet en cause le statut de droit privé des agents issus de l'ex-direction des Journaux officiels. Cette décision a amené à engager une importante réforme RH de régularisation de la situation des agents au regard du droit public. Elle a également pour conséquence l'arrêt à la fin de l'année 2024 du plan de départ volontaire des agents de droit privé. Ainsi, aucune suppression d'emploi n'est désormais prévue en 2025, celles prévues en LFI 2024 (-15 ETP) étant en revanche portées à -20 ETP.

La prévision des recettes du budget annexe se chiffre à 181 M€ en 2025 et 176,2 M€ les années suivantes, contre 167,3 M€ en LFI 2024. La trajectoire 2025-2027 est révisée à la hausse (100 M€ contre 91 M€ initialement) sur les recettes d'annonces publiées au bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) compte tenu de l'exécution plus élevée constatée chaque année. S'agissant des recettes issues des annonces publiées au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), la trajectoire initiale 2023-2027 intégrait un rebond lié au calendrier électoral. En effet, une hausse des investissements des communes est observée l'année précédant les élections municipales, ce qui se traduit notamment par une hausse des avis publiés au BOAMP. La prévision des recettes hors annonces s'établit à 3,3 M€ par an. Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses, le solde budgétaire du budget annexe est estimé à 30,4 M€ en 2025 contre 27,1 M€ en 2026 et 28,5 M€ en 2027.

Les objectifs et indicateurs de performance de la mission n'ont pas évolué par rapport à la LFI 2024.

## OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

### OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Le plan stratégique 2025-2027 de la DILA va, dans le prolongement du précédent plan, continuer à placer l'utilisateur au cœur des priorités de la DILA. Les objectifs fixés visent à fournir des produits et services de haute qualité, fréquemment utilisés par l'utilisateur, agiles et évolutifs pour répondre au mieux à ses besoins, et à conquérir de nouveaux publics y compris ceux les plus éloignés de l'administration. C'est dans ce cadre que les travaux de modernisation et d'enrichissement de [service-public.fr](https://www.service-public.fr), [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) et [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr), qui figurent parmi les sites internet les plus consultés de l'État, vont être poursuivis, en se basant notamment sur les retours des usagers afin de continuer à proposer les services les plus adaptés à tous et de maintenir un haut niveau de satisfaction.

Le site officiel de l'administration française [service-public.fr](https://www.service-public.fr) vise en effet à faciliter l'accès à l'information administrative et aux démarches en ligne des citoyens, entreprises et associations.

Un observatoire des usagers a été lancé en mars 2022 pour développer l'écoute des usagers de l'ensemble des produits de la DILA dont ses sites internet, en renforçant la connaissance de leur profil et de leurs attentes. Il contribue à donner une vision globale des publics de la DILA et permet de diffuser les bonnes pratiques et expériences au sein des équipes de la DILA.

Dans le cadre de la relation aux usagers, les services de la DILA répondent aux usagers par mail, courrier, téléphone et via les réseaux sociaux dans de nombreux domaines comme le renseignement administratif aux particuliers et aux entreprises. Ils répondent également aux questions relatives au site Légifrance dans ses aspects techniques ou sur les fonds juridiques, ainsi qu'aux questions relatives aux annonces économiques.

Le site [entreprendre.service-public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr), créé en février 2022 et destiné aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises, constitue le site de référence pour l'information administrative et l'orientation des entreprises. Organisé autour des événements de la vie d'une entreprise, [entreprendre.service-public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr) regroupe des ressources utiles, actualisées, personnalisées et gratuites ainsi que des outils (démarches en ligne ; simulateurs ; etc.) pour créer, conduire, développer, transmettre ou cesser une activité économique.

Le site [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr) a pour missions d'informer et éclairer les citoyens sur les institutions et les politiques publiques. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus déclinés dans de nombreux formats (textes, vidéos, podcasts...) avec différents niveaux d'expertise pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les ouvrages et revues édités sous format papier des éditions de La Documentation française, le site [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr) fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lectures numériques.

#### Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	577,8	605,4	630	660	700	735
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	30	42,3	38	48	50	53
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	79	78,8	85	80	80	80

#### Précisions méthodologiques

**Source des données** : le nombre annuel des visites provient d'une application de marquage. Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée par un prestataire externe ou par la DILA.

**Mode de calcul** : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application de marquage. Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée entre novembre et décembre 2023 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. La taille de l'échantillon des internautes qui ont répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Les perspectives des cibles pour les années 2024 à 2027 sont fondées sur des actions, telles que :

- un travail de fond sur le référencement naturel des contenus du site, qui permettra de continuer à augmenter le nombre de visites issues des moteurs de recherche
- le passage du site en « .gouv.fr » pour accroître encore la confiance des utilisateurs
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à améliorer la notoriété de la marque Service public
- le développement des contenus réseaux sociaux
- la mise à jour de l'annuaire des services publics
- le développement de contenus « outils » comme les lettres guidées et les simulateurs pour aider les usagers dans leurs démarches
- prolonger l'approche multicanale des services offerts dans le renseignement administratif ou les démarches
- utiliser au mieux les potentialités de l'intelligence artificielle pour développer notre capacité d'accompagnement des usagers dans la recherche d'informations
- renforcer l'approche personnalisée du site
- développer des échanges opérationnels et sur des projets communs avec la Direction interministérielle du numérique (DINUM), la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin de construire une meilleure cohérence et continuité de l'offre d'information administrative notamment avec le réseau des France services.

L'audience du site [Entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr) continue d'augmenter. Les actions suivantes vont permettre de renforcer le positionnement central du site :

- depuis janvier 2024, la mise en place d'un partenariat avec Bercy info Entreprises permet de rationaliser les contenus entre les deux sites par des redirections et de produire une lettre d'information commune contenant des contenus produits soit par le Service de la communication (SIRCOM), soit par la DILA
- la transformation du site « [place-des-entreprises.beta.gouv.fr](https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr) » en [conseillers-entreprises.service-public.fr](https://conseillers-entreprises.service-public.fr), le 1<sup>er</sup> mai 2024, est venue compléter le site « [Entreprendre.service-public.fr](https://entreprendre.service-public.fr) » d'une offre de services qui met en relation entreprises et réseaux de terrain en mesure de les accompagner dans leurs démarches
- la possibilité de filtrer les contenus selon la forme juridique des entreprises pour personnaliser l'information
- à l'automne 2024, le début de l'intégration des informations sur les professions réglementées sur le site pour donner un accès unique à des contenus aujourd'hui éclatés entre plusieurs sites
- une offre de kits de démarrage avec des modèles de contrat (par métier) à partir de novembre 2024
- l'intégration d'un « kit rebond » pour accompagner les entreprises en difficultés en leur donnant accès à un ensemble de contenus pratiques conçu en partenariat avec la Direction générale des Entreprises (DGE).

En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche permet d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative pour cibler au mieux les améliorations éditoriales.

### Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	150,9	166,8	160	175	175	180
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	130 492	126 944	60 000	130 000	135 000	140 000

#### Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec une application de marquage. Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisé.

#### JUSTIFICATION DES CIBLES

La fréquentation du site poursuit sa croissance régulière. D'importantes évolutions d'ergonomie vont être développées en 2025 en s'appuyant sur le système de design de l'État. Ces travaux vont permettre au site Légifrance d'adopter la cohérence graphique de la marque de l'État et de mieux répondre aux exigences d'accessibilité et d'ergonomie. A cette occasion, le parcours usager sera simplifié, en tenant compte des retours d'un panel d'utilisateurs. Les travaux sur le référencement, de sécurisation et d'optimisation de l'accès au site devraient permettre de renforcer l'audience du site et de fidéliser les usagers lors des trois prochaines années.

Dans le cadre des évolutions techniques du site, des travaux sur la pertinence du moteur de recherche devraient également être réalisés en 2025 afin d'optimiser les résultats de recherche et de simplifier les recherches notamment pour les non professionnels du droit, des travaux d'intégration du langage naturel vont être réalisés sur le moteur de recherche. Ces travaux sur la pertinence devraient ainsi satisfaire les usagers toujours plus fidèles à Légifrance.

En outre, l'optimisation des liens entre les sites Légifrance et service-public.fr devraient également contribuer à l'augmentation de la fréquentation. Avec de l'objectif de faciliter l'accès au droit, l'accent est mis au soutien des non professionnels du droit par l'intégration dans les textes d'un onglet « informations pratiques ». Ces espaces proposent des liens directs vers les fiches de service-public.fr, permettant aux utilisateurs d'accéder à des informations simples sur les conséquences concrètes de la disposition normative. Inversement, les fiches du site service-public.fr renvoient vers les textes de référence sur le site Légifrance.

Différents supports (vidéos, démonstrations, supports en ligne...) seront également proposés pour assister l'utilisateur dans son parcours.

S'agissant du sommaire électronique du *Journal officiel*, après les opérations de purge régulières, le volume d'abonnés actifs se stabilise finalement autour de 130 000. Les travaux de création du compte utilisateur devraient débuter fin 2025 au mieux pour une mise à disposition courant 2026.

En 2027, le volume d'abonnés au sommaire électronique ou à des services permis par le compte utilisateurs devrait augmenter de ce fait.

**Indicateur 1.3 : Transparence du débat public**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	30 762 566	29 424 935	35 000 000	31 000 000	33 000 000	35 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	629 158	577 323	700 000	600 000	620 000	640 000

**Précisions méthodologiques****Précisions méthodologiques**

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec une application de marquage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Le site vie-publique.fr ambitionne une progression de son audience et mettra en œuvre un certain nombre d'actions pour y parvenir. En l'absence d'élections, la cible 2025 demeure inférieure à celle de l'année 2024 qui est portée par les élections européennes et législatives. La fréquentation du site est étroitement liée à l'actualité politique. A contrario, l'audience devrait remonter au début de l'année 2026 avec les élections municipales et vers la fin de l'année 2026 et en 2027 avec les sujets gravitant autour de l'élection présidentielle.

Le site poursuit l'adaptation de ses contenus aux cibles enseignants/étudiants et acteurs publics.

Il est ainsi envisagé :

- une lettre d'actualité thématique dont les contenus éditoriaux seront étroitement liés aux besoins des étudiants ;
- des « tags » d'actualité dès la page d'accueil du site afin de permettre à l'utilisateur de trouver immédiatement l'ensemble des contenus du site sur un sujet donné et de répondre à l'attente formulée d'accès thématiques ;
- la construction des parcours usagers dédiés aux cibles privilégiées ;
- une production accrue sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des « influenceurs » ;
- le développement de partenariats avec des acteurs de la vie publique susceptibles d'être des prescripteurs pour le site.

La fréquentation du catalogue de la marque « La Documentation française » sera favorisée par une intégration plus fine des publications de La Documentation française dans le site, notamment grâce au changement du nom de l'onglet « Publications » en « La Documentation française » et à une présence accrue des publications dans les pages « éditoriales » de vie-publique, ainsi que par la mise en valeur des ouvrages par thématique.

## Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	66,78	<b>Annonces</b>	<b>177,70</b>
dont personnels en activité	62,80	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	71,10
dont pensions	3,98	Bulletin des annonces légales et obligatoires	6,60
Dépenses de fonctionnement (T3)	68,58	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	100,00
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	
Dépenses d'investissement (T5)	15,23	<b>Recettes hors annonces</b>	<b>3,30</b>
Dépenses d'intervention (T6)		Vente de publications et abonnements	1,00
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	1,80
		Autres activités	0,50
		Produit de cession d'actif	
<b>Total des dépenses (A)</b>	<b>150,58</b>	<b>Total des recettes (B)</b>	<b>181,00</b>
		<b>Solde budgétaire 2025 reporté au PLF (B-A)</b>	<b>+30,42</b>
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
<b>Total des emplois (C)</b>		<b>Total des ressources (D)</b>	
		<b>Solde financier (B+D-A-C)</b>	<b>+30,42</b>
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2024 (E)	
		Flux résultant du financement en 2025 (F=D-C)	
		<b>Plafond de dette autorisé au 31/12/2025 (G=E+F)</b>	
Trésorerie prévue au 31/12/2025 (H)	879,03	<b>Dette nette au 31/12/2025 (G-H)</b>	

## Évaluation des recettes d'activité

Recettes	2024	2025	Écart 2025 / 2024	2026	2027
Annonces	163 900 000	177 700 000	+8,42 %	172 900 000	172 900 000
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	66 300 000	71 100 000	+7,24 %	66 300 000	66 300 000
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 600 000	6 600 000		6 600 000	6 600 000
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	91 000 000	100 000 000	+9,89 %	100 000 000	100 000 000
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets					
Recettes hors annonces	3 400 000	3 300 000	-2,94 %	3 300 000	3 300 000
Vente de publications et abonnements	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Prestations et travaux d'édition	1 900 000	1 800 000	-5,26 %	1 800 000	1 800 000
Autres activités	500 000	500 000		500 000	500 000
Produit de cession d'actif					
<b>Total des recettes d'activité</b>	<b>167 300 000</b>	<b>181 000 000</b>	<b>+8,19 %</b>	<b>176 200 000</b>	<b>176 200 000</b>

### RECETTES BUDGETAIRES 2025

LIBELLE	Exécution 2022	LFI 2023	Prévisions ajustées 2023	Exécution 2023	LFI 2024	Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027
<b>RECETTES D'ANNONCES</b>	<b>189 362 579</b>	<b>163 900 000</b>	<b>163 900 000</b>	<b>180 106 735</b>	<b>163 900 000</b>	<b>177 700 000</b>	<b>172 900 000</b>	<b>172 900 000</b>
<b>BOAMP</b>	<b>71 106 321</b>	66 300 000	66 300 000	72 298 883	66 300 000	71 100 000	<b>66 300 000</b>	<b>66 300 000</b>
<b>BALO</b>	<b>7 327 043</b>	6 000 000	6 600 000	7 299 310	6 600 000	6 600 000	<b>6 600 000</b>	<b>6 600 000</b>
<b>BODACC</b>	<b>110 604 184</b>	91 000 000	91 000 000	100 477 242	91 000 000	100 000 000	<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>JOLD</b>	<b>325 031</b>	600 000	0	<b>31 269</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RECETTES HORS ANNONCES</b>	<b>4 300 607</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>4 639 040</b>	<b>3 400 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>	<b>3 300 000</b>
<b>VENTES DE PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS</b>	<b>1 498 329</b>	<b>900 000</b>	900 000	1 227 058	1 000 000	1 000 000	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
<b>PRESTATIONS ET TRAVAUX D'IMPRESSION</b>	<b>1 994 267</b>	<b>1 900 000</b>	<b>1 900 000</b>	<b>2 144 245</b>	<b>1 900 000</b>	1 800 000	<b>1 800 000</b>	<b>1 800 000</b>
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>808 011</b>	500 000	500 000	1 267 557	500 000	500 000	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>193 663 186</b>	<b>167 200 000</b>	<b>167 200 000</b>	<b>184 745 775</b>	<b>167 300 000</b>	<b>181 000 000</b>	<b>176 200 000</b>	<b>176 200 000</b>

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) sont constituées :

- d'une part, des recettes d'annonces légales liées aux missions de la DILA d'accès au droit et de transparence économique et financière relatives à la vie des entreprises ;
- et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

Au 31 juillet 2024, le montant total des encaissements du BAPOIA s'établit à 109,8 M€, soit 66 % de la prévision inscrite en loi de finances initiale (LFI) 2024 de 167,3 M€. Ce montant présente une hausse de 8 % (soit +7,8 M€) par rapport à l'exécution des recettes constatée au 31 juillet 2023 (102 M€). Cette hausse provient pour l'essentiel de la bonne tenue des encaissements du BODACC marquée par l'effet de rattrapage lié au manque à gagner 2023 issu des difficultés rencontrées lors de la mise en place du Guichet unique des formalités d'entreprises (GUFÉ),

interlocuteur unique et obligatoire de toutes les entreprises qui souhaitent accomplir des formalités juridiques légales. La prévision initiale (163,9 M€), restant très prudente, devrait être réalisée, voire dépassée. Pour cette raison, une prévision de recettes supérieure (+5,32 %) est inscrite au PLF.

### **Les recettes d'annonces légales :**

Les recettes d'annonces légales représentent près de 98 % du montant total des recettes encaissées du BAPOIA et sont composées de l'ensemble des redevances perçues pour l'insertion des avis au :

- bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO).

Au 31 juillet 2024, l'exécution des recettes d'annonces légales s'élève à 108,3 M€, montant qui croît de 9 % par rapport à l'an dernier à la même période (99,6 M€).

Les recettes générées par les avis publiés au BODACC s'établissent à 61,6 M€, soit un taux d'exécution de 66 % et une progression de 15 % par rapport à l'an dernier à la même période. Le niveau particulièrement élevé des encaissements du BODACC s'explique également, au-delà d'une activité soutenue, par un rattrapage du retard dans la publication des avis de dépôt de comptes constaté en 2023 et imputable aux difficultés de fonctionnement du GUFÉ. Ainsi, il manquait, en 2023, la publication d'environ 275 000 avis de dépôts de compte, par rapport à 2022, année qui peut être considérée comme normale. Au 31 juillet 2024, on retrouve un écart positif de 285 218 avis par rapport à juillet 2023 et de 81 414 avis par rapport à juillet 2022.

La prévision d'encaissement du BODACC est portée à 100 M€ pour la période allant de 2025 à 2027. Elle reste prudente au regard des données de conjoncture économique qui mettent en évidence un risque de recrudescence des défaillances d'entreprises et des prévisions de croissance incertaine.

Avec un montant de 42,4 M€, les recettes encaissées issues des avis publiés au BOAMP sont quasi stables par rapport à l'an passé à la même période (42,6 M€) et sont conformes à la prévision établie en loi de finances pour 2024 (66,3 M€) avec un taux d'exécution de 64 %. Les communes et leurs établissements publics représentent la part la plus importante des annonces publiées (51 % à fin juillet).

Les recettes issues des publications d'annonces légales au BALO se chiffrent à 4,3 M€ et sont conformes à la programmation inscrite en LFI. Pour rappel, les mois de juin, juillet et août sont habituellement marqués par un rythme d'encaissement plus dynamiques que le reste de l'année.

### **Les recettes hors annonces :**

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par les recettes issues :

- des ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers et des abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent principalement sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels .
- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

En exécution, les recettes hors annonces, dont le montant s'élève au 31 juillet 2024 à 1,5 M€, sont en net repli par rapport au 31 juillet 2023 (2,4 M€).

Estimées en LFI 2024 à hauteur de 1 M€, les recettes encaissées au titre des activités éditoriales de la DILA se chiffrent à 0,4 M€ pour un taux d'exécution de 44 %. Elles reculent fortement (-44 %) par rapport aux encaissements de constatés au 31 juillet 2023 (0,8 M€).



Les prestations d'impression ont produit des recettes à hauteur de 0,9 M€ pour une prévision de 1,9 M€, soit un taux d'exécution de 47 %. Il convient de relever que 25 % des encaissements portent sur les prestations réalisées au profit de la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD) du ministère des Armées (soit 0,23 M€ à fin juillet 2024).

Enfin, les autres activités, constituées de versements et remboursements divers et évaluées en LFI 2024 à 0,5 M€, ont généré 0,2 M€ d'encaissements. Ce montant est également en net recul (-45 %) par rapport au 31 juillet 2023 mais qui s'explique par la vente de la rotative, par l'intermédiaire de la direction de l'immobilier de l'État, qui a généré une recette en capitale de 0,15 M€ au premier semestre 2023.

En conclusion, le niveau prévisionnel des recettes budgétaires retenu pour 2025 est réévalué à 181 M€ (+8,2 %) par rapport à 2024 afin de tenir compte :

- de la hausse des prévisions des encaissements du BODACC (100 M€) à l'appui du bilan des années antérieures d'une part,
- et des effets régulièrement constatés du cycle électoral, se traduisant par un accroissement des investissements des communes en fin de mandat et une hausse des encaissements au BOAMP (71,1 M€) d'autre part.

## Récapitulation des crédits et des emplois

### RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2024 ET 2025

Programme / Action / Sous-action <small>LFI 2024 PLF 2025</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
623 – Édition et diffusion	47 882 590 40 984 784	-14,41 %		44 171 044 42 753 257	-3,21 %	
01 – Accès au droit et diffusion légale	32 771 367 26 953 530	-17,75 %		29 727 516 30 182 000	+1,53 %	
02 – Information administrative et vie publique	15 111 223 14 031 254	-7,15 %		14 443 528 12 571 257	-12,96 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	111 284 846 106 036 301	-4,72 %		107 458 446 107 828 851	+0,34 %	
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	15 012 909 10 257 607	-31,67 %		11 186 509 12 050 157	+7,72 %	
03 – Dépenses de personnel	66 271 937 66 778 694	+0,76 %		66 271 937 66 778 694	+0,76 %	
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	30 000 000 29 000 000	-3,33 %		30 000 000 29 000 000	-3,33 %	
<b>Totaux</b>	<b>159 167 436 147 021 085</b>	<b>-7,63 %</b>		<b>151 629 490 150 582 108</b>	<b>-0,69 %</b>	

## RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Programme / Titre <small>LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027</small>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
623 – Édition et diffusion	47 882 590 40 984 784 40 578 468 41 036 239	 -14,41 % -0,99 % +1,13 %		44 171 044 42 753 257 43 143 845 41 797 124	 -3,21 % +0,91 % -3,12 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	31 179 259 31 829 784 32 023 468 32 101 694	 +2,09 % +0,61 % +0,24 %		32 197 044 32 153 666 31 758 845 31 966 236	 -0,13 % -1,23 % +0,65 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	16 703 331 9 155 000 8 555 000 8 934 545	 -45,19 % -6,55 % +4,44 %		11 974 000 10 599 591 11 385 000 9 830 888	 -11,48 % +7,41 % -13,65 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	111 284 846 106 036 301 105 054 782 105 087 066	 -4,72 % -0,93 % +0,03 %		107 458 446 107 828 851 105 982 662 105 892 866	 +0,34 % -1,71 % -0,08 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	66 271 937 66 778 694 66 422 647 66 947 991	 +0,76 % -0,53 % +0,79 %		66 271 937 66 778 694 66 422 647 66 947 991	 +0,76 % -0,53 % +0,79 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	37 716 509 37 135 237 36 427 075 36 407 075	 -1,54 % -1,91 % -0,05 %		37 706 509 36 424 537 36 427 075 36 407 075	 -3,40 % +0,01 % -0,05 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	7 296 400 2 122 370 2 205 060 1 732 000	 -70,91 % +3,90 % -21,45 %		3 480 000 4 625 620 3 132 940 2 537 800	 +32,92 % -32,27 % -19,00 %	
<b>Totaux</b>	<b>159 167 436</b> <b>147 021 085</b> <b>145 633 250</b> <b>146 123 305</b>	 <b>-7,63 %</b> <b>-0,94 %</b> <b>+0,34 %</b>		<b>151 629 490</b> <b>150 582 108</b> <b>149 126 507</b> <b>147 689 990</b>	 <b>-0,69 %</b> <b>-0,97 %</b> <b>-0,96 %</b>	

## RECAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2024					PLF 2025					
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total	
623 – Édition et diffusion											
624 – Pilotage et ressources humaines	484					486					
<b>Total</b>	<b>484</b>					<b>486</b>					



PROGRAMME 623  
**Édition et diffusion**

---

MINISTRE CONCERNE : MICHEL BARNIER, PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET  
ENERGETIQUE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, correspondant aux grandes missions de la DILA, scindées chacune en deux sous-actions :

- Accès au droit et diffusion légale :
  - diffusion légale ;
  - infrastructure et sécurité informatiques.
- Information administrative et vie publique :
  - information administrative ;
  - édition publique, publications et imprimerie.

La trajectoire 2025-2027 des dépenses du programme 623 diminue de 1 M€ en CP pour atteindre 41,8 M€ en 2027 contre 42,8 M€ en 2025. Elle est aussi en nette baisse par rapport à la LFI 2024 qui se chiffre à 44,2 M€ (soit -1,4 M€ en 2025 et -2,4 M€ en 2027). Après une baisse notable amorcée en 2023 (-2,1 M€), la DILA poursuit sa maîtrise des dépenses de fonctionnement puisqu'elles se chiffrent à 32 M€ en 2027 contre 32,2 M€ en 2024 et 2025, en baisse malgré l'élargissement des services numériques fournis et de l'augmentation constante de l'audience des sites internet (818 millions de visites en 2023) qui nécessitent une maintenance et des évolutions continues des outils ainsi qu'une vigilance permanente en matière de sécurité et de performance.

Lancé en 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la DILA, le programme relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN) se poursuit dans le cadre d'un plan stratégique ambitieux. Ce projet d'investissement fait l'objet d'une tranche fonctionnelle valorisée à hauteur de 15 M€. L'éditeur légistique, EDILE, outil innovant, a été mis en production en novembre 2023 et son utilisation s'étend progressivement à tous les ministères, en même temps que sont développées de nouvelles fonctionnalités. Cet outil simplifie grandement la vie des rédacteurs de normes car il permet de travailler directement sur les textes importés depuis le site « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) » et de produire automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formes du *Journal officiel de la République française*. Le deuxième palier du projet, dont l'aboutissement est prévu d'ici la fin de l'année 2025, consistera à interfacier EDILE avec l'application Solon, qui gère le processus de validation des textes normatifs, et permettra de disposer d'un texte structuré selon les standards techniques nécessaires à sa publication au *Journal officiel*.

La DILA mobilise également des moyens importants pour mener à bien sa mission de transparence de la vie économique. La plateforme d'intégration des avis de marchés publics (PIAMP), en remplacement de l'application BOAMPWeb du site « [boamp.fr](http://boamp.fr) », est opérationnelle et garantit le respect des règles d'accessibilité avec un taux de conformité à 90 % au référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA). Cette mise en service s'inscrit dans le cadre de l'obligation européenne – règlement (UE) 2019/1780 – de mise en œuvre des nouveaux formulaires européens « eForms ». En 2025, la DILA prévoit de compléter cette plateforme d'un module de saisie des formulaires de marchés publics, de manière à réinternaliser cette prestation proposée aux acheteurs qui ne souhaitent pas passer par une offre commerciale privée plus complète et qui est actuellement sous-traitée.

La DILA continue également d'améliorer la qualité du service de renseignement administratif. Le site « [service-public.fr](http://service-public.fr) » (SP), qui fêtera ses 25 années d'existence, demeure un site majeur apprécié des usagers comme l'atteste sa fréquentation en hausse continue (605 millions de visites en 2023). La DILA continue de moderniser le site en personnalisant l'information apportée et en proposant, en partenariat avec les administrations, de nouvelles

démarches en ligne. Le site « [entreprendre.service-public.fr](http://entreprendre.service-public.fr) », site de référence d'information et d'orientation des entreprises mis en service en février 2022, évolue aussi en fonction des retours des usagers pour enrichir les contenus (cotisations sociales, environnement, professions réglementées...) et faciliter le parcours usagers. L'accompagnement des entreprises a été renforcée avec le service « [Conseillers-entreprises.service-public.fr](http://Conseillers-entreprises.service-public.fr), qui permet à partir du site à demander à être contacté par un conseiller sur une question particulière. Un partenariat avec Bercy Infos permet de diffuser chaque semaine aux entreprises une lettre d'informations conjointe. En 2025, la personnalisation de l'information selon la situation particulière de l'entreprise sera renforcée, de même que le portail d'accès aux démarches en ligne.

*La Documentation française* ayant été créée en 1945, la DILA fêtera en 2025 les 80 ans de la marque. Conformément au plan stratégique, elle poursuit l'adaptation de l'offre éditoriale de « [vie-publique.fr](http://vie-publique.fr) » (VP) et de *La Documentation française* aux publics cibles (jeunes et enseignants, acteurs publics) et a pour ambition l'élargissement de son lectorat. Les évolutions continues du site VP sont programmées afin d'améliorer les fonctionnalités du site au service des usagers.

Après la vente de la rotative en 2023, l'imprimerie poursuit son évolution en réduisant ses effectifs tout en maintenant une offre de service de qualité au profit de partenaires institutionnels.

La DILA poursuit, dans le cadre du plan stratégique, la mise en œuvre d'actions permettant de réduire l'empreinte environnementale de ses activités numériques et de production. Administration fortement numérique, elle travaille notamment à la formation de ses agents à l'écoconception de ses services numériques, l'optimisation des parcours utilisateurs sur les sites internet et le développement de la lutte contre l'obsolescence programmée des matériels informatiques et d'impression.

Les objectifs et indicateurs de performance du programme 623 n'ont pas évolué par rapport au PLF 2024.

---

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données**

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

##### Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

La DILA contribue par son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

##### Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux portant à la fois sur la résilience des infrastructures informatiques, la performance des applications de la chaîne régaliennne (allant de SOLON, qui gère le processus de validation des textes normatifs, à Légifrance, en passant par STILA, l'application de saisie et de traitement des textes destinés à être publiés au *Journal officiel*), et l'optimisation des processus de production, ont permis de sécuriser la production du *Journal officiel*.

Un site de secours a également été développé pour permettre la publication du *Journal officiel* et l'accès aux codes en cas d'incident majeur sur Légifrance.

##### Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'objectif de la DILA en la matière est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "*Imprim'vert* » et recycle ses déchets.

### INDICATEUR

#### 1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	1 563 606	5 744 923	3 500 000	3 600 000	3 300 000	3 500 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	25 294	13 381	40 000	27 000	27 000	27 000



**Précisions méthodologiques**

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

**JUSTIFICATION DES CIBLES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le site BOAMP.fr utilise le nouvel outil de comptage des visites du marché interministériel (Eulerian en remplacement d'AT internet), ce qui peut conduire à des écarts de décompte par rapport à 2023 (rupture de série). De plus, depuis le 15 janvier 2024, l'application BOAMPweb, qui permettait à la fois de saisir les annonces de marchés publics et d'intégrer celles transmises par les concentrateurs, a été fermée et remplacée par une nouvelle application PIAMP (Plateforme d'Intégration des Avis de Marchés Publics). Cette nouvelle application ne comprend pas de module intégré de saisie des formulaires d'annonces de marchés publics contrairement à BOAMPweb, ce qui peut réduire le nombre de visites.

Les travaux réalisés et en cours sur le site boamp.fr font suite aux enquêtes usagers réalisées en septembre et novembre 2022. Plusieurs fonctionnalités ont été sollicitées par les visiteurs et mises en œuvre afin de rendre le site plus attractif et permettre d'accroître le nombre de visites pour 2025, notamment :

- la présentation des résultats de recherche sur les marchés dans un tableau téléchargeable permettant une consultation plus lisible ;
- l'optimisation de l'impression de la liste des résultats d'annonces ;
- le rétablissement d'une carte géographique, en plus d'une liste déroulante, pour la sélection des départements dans le formulaire de recherche ;
- la possibilité de transférer par mail le lien d'une annonce ;
- l'indication et la visualisation de l'allotissement d'un marché.

D'autres fonctionnalités sont à venir, notamment :

- l'activation de plus de 5 alertes ;
- la présentation sous forme de tableau des alertes et l'accroissement du nombre de résultats par alerte ;
- l'affichage des résultats de recherches dans une carte géographique.

Ces actions doivent permettre de réduire l'impact de la baisse de la consultation du site induite par la baisse du volume de la commande publique sur les années 2026 et 2027 lors des périodes électorales – municipales en 2026 et présidentielle/législatives en 2027.

A l'occasion de la bascule vers PIAMP, les comptes inactifs ont été supprimés. Le nombre de comptes ne devrait être que de l'ordre de 27 000 et rester ensuite à ce niveau sur les trois années à venir, dans le cadre des pratiques écoresponsables d'apurement régulier des comptes inactifs et dans un contexte de baisse du nombre d'annonces de marchés publics diffusées sur la période 2025 à 2027.

**INDICATEUR****1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	12	10	9	9	8	8

**Précisions méthodologiques**

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

Le nombre de rectificatifs imputables à la DILA reste à un niveau très bas grâce à un bon pilotage de l'équipe, le déploiement d'une démarche qualité et la poursuite d'améliorations informatiques.

L'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

Le projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), qui vise à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*, devrait améliorer significativement à l'avenir les conditions de production du *Journal officiel*.

L'éditeur légistique EDILE, outil d'aide à la rédaction des textes normatifs, sera déployé progressivement au cours des années 2024 et 2025. Il permettra aux utilisateurs de travailler directement sur les textes importés depuis Légifrance afin de visualiser immédiatement les résultats attendus et de générer automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion.

L'interfaçage entre EDILE et l'application SOLON prévu fin 2025 et la généralisation de l'utilisation d'Édile par les ministères et les plus importants producteurs de normes, devraient améliorer significativement les conditions de production du *Journal officiel*, en permettant la transmission à la rédaction du *Journal officiel* de textes structurés respectant les formats de diffusion.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe de rédaction du *Journal officiel* sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...).

## INDICATEUR

### 1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	5,7	2,33	4	3	3	3

#### Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles et les bobines utilisées sur les imprimantes industrielles.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Afin d'optimiser ce processus de production, des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal. Le

processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, notamment celui de la gâche papier afin de décider d'actions à mettre en place pour la réduire.

A noter qu'à partir de 2023, une importante part de la réduction de la gâche papier est liée à l'arrêt de la rotative fin décembre 2022 qui engendrait structurellement un niveau important de pertes de papier.

Les cibles 2024 à 2027 sont en lien avec le niveau d'activité envisagé et sont calibrées aux standards d'autres imprimeries et en phase avec les imprimeries du secteur privé.

Afin de maintenir un taux bas de gâche issue des presses numériques, des contrôles sur les entrées et sorties de papier vont être mis en place. Une pesée du papier avant et après production sera effectuée afin d'affiner encore la mesure de la gâche. Ces performances seront également réalisées grâce au pilotage très fin des indicateurs et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 103 036 22 298 530	10 668 331 4 655 000	32 771 367 26 953 530	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 076 223 9 531 254	6 035 000 4 500 000	15 111 223 14 031 254	0 0
<b>Totaux</b>		<b>31 179 259 31 829 784</b>	<b>16 703 331 9 155 000</b>	<b>47 882 590 40 984 784</b>	<b>0 0</b>

#### CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 907 516 22 582 409	6 820 000 7 599 591	29 727 516 30 182 000	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 289 528 9 571 257	5 154 000 3 000 000	14 443 528 12 571 257	0 0
<b>Totaux</b>		<b>32 197 044 32 153 666</b>	<b>11 974 000 10 599 591</b>	<b>44 171 044 42 753 257</b>	<b>0 0</b>

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
3 - Dépenses de fonctionnement	31 179 259 31 829 784 32 023 468 32 101 694		32 197 044 32 153 666 31 758 845 31 966 236	
5 - Dépenses d'investissement	16 703 331 9 155 000 8 555 000 8 934 545		11 974 000 10 599 591 11 385 000 9 830 888	
<b>Totaux</b>	<b>47 882 590</b> <b>40 984 784</b> <b>40 578 468</b> <b>41 036 239</b>		<b>44 171 044</b> <b>42 753 257</b> <b>43 143 845</b> <b>41 797 124</b>	

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
3 – Dépenses de fonctionnement	31 179 259 31 829 784		32 197 044 32 153 666	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 179 259 31 829 784		32 197 044 32 153 666	
5 – Dépenses d'investissement	16 703 331 9 155 000		11 974 000 10 599 591	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 750 000 2 035 000		3 050 000 1 735 000	
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	12 953 331 7 120 000		8 924 000 8 864 591	
<b>Totaux</b>	<b>47 882 590</b> <b>40 984 784</b>		<b>44 171 044</b> <b>42 753 257</b>	



## Justification au premier euro

### *Éléments transversaux au programme*

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	26 953 530	26 953 530	0	30 182 000	30 182 000
02 – Information administrative et vie publique	0	14 031 254	14 031 254	0	12 571 257	12 571 257
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>40 984 784</b>	<b>40 984 784</b>	<b>0</b>	<b>42 753 257</b>	<b>42 753 257</b>

## Dépenses pluriannuelles

### GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

#### NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

#### COÛT ET DUREE DU PROJET

##### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2022 et années précédentes		2023 Exécution		2024 Prévision		2025 Prévision		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	3,22	2,10	3,68	3,70	2,67	2,81	5,48	3,15	0,27	3,56	15,32	15,32
Titre 2	1,30	1,30	1,08	1,08	1,09	1,09	1,09	1,09	0,00	0,00	4,56	4,56
<b>Total</b>	<b>4,53</b>	<b>3,40</b>	<b>4,76</b>	<b>4,78</b>	<b>3,76</b>	<b>3,90</b>	<b>6,57</b>	<b>4,24</b>	<b>0,27</b>	<b>3,56</b>	<b>19,88</b>	<b>19,88</b>

##### Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	19,88	+92,71
Durée totale en mois	60	84	+40,00

#### GAINS DU PROJET

##### Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

#### PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la **transformation**



**numérique de la chaîne de production des normes françaises**, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...).

Les gains recherchés sont de :

- **faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes** pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- **améliorer le service public de diffusion du droit** au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, *legal-tech*), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- **rendre possible des harmonisations et simplifications** dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'**éditeur légistique nommé « EDILE »** (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le **cœur de chaîne applicative nommé « SOLON »** (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le **référentiel unique de normes nommé « RUNE »** (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et codes et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistique en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'amélioration continue des applications existantes, le premier palier du programme a permis :

- **l'expérimentation et le déploiement depuis novembre 2023 de l'éditeur légistique EDILE**, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- **l'utilisation depuis début 2024 de l'intelligence artificielle** pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock.

Le programme prévoit notamment d'ici 2027 :

- **l'interfaçage des applications EDILE et SOLON fin 2025 permettant d'une part aux utilisateurs (producteurs de normes) de bénéficier de nouveaux services améliorant les possibilités de collaboration interdirectionnelle ou interministérielle et, d'autre part, de fiabiliser la production des normes par le recours aux formats structurés en lieu et place du format bureautique ;**

- **la construction d'un nouveau référentiel** permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- **l'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative.**

Le programme respecte les exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

## DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ (comprenant 10 M€ d'investissement, 9,2 M€ de dépenses de titre 2 et 7,7 M€ de dépenses de fonctionnement) et résultait de la MAREVA (Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur) transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement et des évolutions de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourcing faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût intègre :

- 15,0 M€ d'investissement et 0,3 M€ d'étude (coûts directs) répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce besoin d'investissement n'est pas réévalué à ce stade ;
- 4,6 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur 60 mois pris en compte par la MAREVA en vigueur (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12 M€ de coût de fonctionnement du SI sur deux ans, soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement et d'études qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne l'opération sur le programme 623. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

L'ensemble de ces coûts est susceptible de connaître des évolutions, notamment pour les années 2026 et 2027, en fonction de l'avancement ou des contraintes techniques du projet.

## DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

### **Gains pour le SI :**

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

### **Gains sur la charge de travail :**

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficacité, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certaines tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech*...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou même non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

**L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2027, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.**

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

## ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

## ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
14 838 715	0	47 697 153	41 977 119	17 550 262

## ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025
17 550 262	11 819 248 0	4 997 715	733 299	0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025
40 984 784 0	30 934 009 0	6 000 000	3 739 621	311 154
<b>Totaux</b>	<b>42 753 257</b>	<b>10 997 715</b>	<b>4 472 920</b>	<b>311 154</b>

## CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
75,48 %	14,64 %	9,12 %	0,76 %

En 2025, 75 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements représentant 72 % des CP demandés et 28 % des CP demandés en 2025 serviront à couvrir des AE antérieures à 2025.

Les dépenses qui seront engagées et payées dans l'année concernent principalement les achats de consommables pour l'imprimerie, les frais postaux, les frais de manutention et de stockage ou encore la rémunération des auteurs.

En fonctionnement, la majorité des engagements pluriannuels concernent le domaine informatique.

Concernant les investissements, l'échéancier tient compte de l'évolution du projet relatif aux « Nouveaux outils de production normative » (NOPN). L'échéancier de CP de ce projet s'étale jusque 2027 avec une prévision de paiements à hauteur de 3,2 M€ en 2025.

*Justification par action***ACTION (65,8 %)****01 – Accès au droit et diffusion légale**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>26 953 530</b>	<b>30 182 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	22 298 530	22 582 409	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 298 530	22 582 409	0	0
Dépenses d'investissement	4 655 000	7 599 591	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 535 000	1 535 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 120 000	6 064 591	0	0
<b>Total</b>	<b>26 953 530</b>	<b>30 182 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 supporte l'ensemble des crédits budgétaires dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

L'action n° 1 présente deux sous-actions :

- sous-action n° 1 relative à la diffusion légale,
- sous-action n° 2 portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques.

Pour l'exercice budgétaire 2025, le montant prévisionnel destiné au financement de l'action n° 1 s'élève à 26 953 530 € en AE et 30 182 000 € en CP.

Estimé à 11 290 992 € en AE et 14 391 871 € en CP, le montant global des crédits relevant de la sous-action n° 1 « Diffusion légale » recouvre des dépenses de fonctionnement (titre 3) à hauteur de 8 440 992 € en AE et 8 444 871 € en CP et d'investissement pour 2 850 000 € en AE et 5 947 000 € en CP.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

**Justification des crédits de fonctionnement**

Les crédits relevant du titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires ci-après :

1°) Annonces légales

Constituant près de 95 % des recettes du BAPOIA, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées entre la DILA et le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce (CNGTC) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les crédits budgétaires, prévus à hauteur de 3 181 000 € en AE et CP, portent sur les reversements liés au nombre d'annonces publiées (BODACC) et au chiffre d'affaires (BOAMP).

La dépense diminue de 0,4 M€ par rapport à la LFI 2024 (3,6 M€) en raison notamment de la rémunération par annonce publiée au BODACC revue à la baisse par la convention du 8 août 2023 conclue avec le CNGTC et de la fin de la procédure de secours prévue en cas de blocage empêchant la réalisation d'une formalité ou d'un dépôt d'acte sur le site du guichet unique des formalités d'entreprises au 31 décembre 2024.

#### 2°) Portail publicité légale des entreprises

La DILA finance depuis 2014, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse, le groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises » (PPLE) afin de mettre en œuvre et gérer un portail public donnant accès à l'ensemble des informations légales sur les sociétés, les entreprises commerciales et les fonds de commerce qui sont publiées et diffusées sur les sites internet [actulegales.fr](http://actulegales.fr), [infogreffe.fr](http://infogreffe.fr) et [bodacc.fr](http://bodacc.fr) (création, modification, cession, nombre d'établissements, publication des comptes, procédures collective...). La contribution au titre de l'année 2025 est estimée à 19 000 € en AE et CP.

#### 3°) Applications de production régalienn

Les crédits ventilés sur l'activité dédiée à la maintenance des applications de production régalienn sont programmés pour 2025 à hauteur de 2 912 257 € en AE et 2 916 136 € en CP.

Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support :

- du site internet « Légifrance » ;
- des bases de données juridiques ;
- des applications EDILE (outil destiné à simplifier et sécuriser la rédaction des normes), SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ;

#### 4°) Applications de production économique

Les crédits alloués à la maintenance des applications de production économique se chiffrent à 1 345 000 € en AE et CP. Ils couvrent notamment les besoins relatifs à la gestion de la Plateforme d'intégration des avis de marchés publics (PIAMP), back office du site « [boamp.fr](http://boamp.fr) », et à l'accès à un module externalisé de saisie des formulaires.

#### 5°) Hébergement des sites et applications de production régalienn et économique

Les prévisions des dépenses d'hébergement des sites et applications de production régalienn et économique, tels que le site « [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) » ou les sites économiques tels que « [bodacc.fr](http://bodacc.fr) » ou « [boamp.fr](http://boamp.fr) », s'élèvent pour 2025 à 800 000 € en AE et en CP.

#### 6°) Domaine échange diffusion légale

Le montant des dépenses liées aux travaux d'e-mailing se chiffre à hauteur de 60 000 € en AE et en CP.

#### 7°) Supervision des sites

Les crédits en AE et CP destinés à la supervision des sites sont évalués à hauteur de 123 735 €.

### **Justification des crédits d'investissement**

Les crédits afférents aux projets d'investissement de la sous-action n° 1 « diffusion légale » s'élèvent à 2 850 000 € en AE et 5 947 000 € en CP. Ces investissements visent notamment à moderniser les processus de production et de

diffusion normatif et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA et couvrent les projets suivants :

- la poursuite des développements des « nouveaux outils de production normative » (NOPN) lancés en 2021, pour 3 150 000 € en CP. Ce projet structurant a pour ambition de redéfinir l'ensemble du processus métier de la chaîne régaliennne de l'acquisition des données (SOLON qui va devenir le cœur de chaîne applicative) jusqu'à leur diffusion sur le site « Légifrance » avec modèle de données totalement intégré ;
- la poursuite des évolutions continues du site « Légifrance » dont les travaux programmés pour un montant de 1 000 000 € en AE et en CP visent à proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs et à améliorer l'ergonomie et la navigation sur le site, avec notamment le passage au système de design de l'État ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont SIGNALE pour une prévision de 150 000 € en AE et CP et les évolutions THEIA pour 50 000 € en CP ;
- le développement d'un outil de saisie des formulaires pour 1 250 000 € en AE et 1 197 000 € en CP ;
- la modernisation de la chaîne de transparence économique et financière pour 400 000 € en AE et CP comprenant les évolutions de la plateforme d'intégration des avis des marchés publics (PIAMP) pour 150 000 € en AE et en CP et les évolutions des sites et applications d'annonces pour 250 000 €.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement de la DILA programmés sur la sous-action n° 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
NOPN	0 €	3 150 000 €
Évolutions SIGNALE	150 000 €	150 000 €
Évolutions Légifrance	1 000 000 €	1 000 000 €
Évolutions THEIA	50 000 €	50 000 €
Développement Formulaires	1 250 000 €	1 197 000 €
Évolutions PIAMP	150 000 €	150 000 €
Évolutions sites d'annonces	250 000 €	250 000 €
<b>Sous-action n° 1 Diffusion légale</b>	<b>2 850 000 €</b>	<b>5 947 000 €</b>

Les crédits alloués à la sous-action n° 2 « infrastructure et sécurité informatiques » sont programmés à hauteur de 15 662 538 € en AE et 15 790 129 € en CP et couvrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 857 538 € en AE et 14 137 538 € en CP ainsi que les dépenses d'investissement à hauteur de 1 805 000 € en AE et 1 652 591 € en CP.

### **Justification des crédits de fonctionnement**

Les crédits de titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivante :

#### **1°) Hébergement nu**

Les crédits en AE et CP mobilisés à hauteur de 800 000 € pour l'hébergement nu visent à financer les dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux datacenters de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) et les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour les services n'étant pas accessibles via Internet, notamment le SI de la chaîne régaliennne (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion.

## 2°) Hébergement exploitation

Une enveloppe s'élevant à 6 732 089 € en AE et 6 852 089 € en CP est prévue pour couvrir les dépenses 2025 d'hébergement exploitation.

## 3°) Transport données

Les dépenses relatives aux services de transport de données estimées à 640 000 € en AE et 540 000 € en CP portent pour l'essentiel sur la location ainsi que la maintenance des réseaux interministériels.

## 4°) Sécurité informatique

Les crédits dévolus aux coûts des services de sécurité informatique sont prévus en 2025 à hauteur de 584 000 € en AE et CP.

## 5°) Postes de travail

Les crédits ventilés sur l'activité « postes de travail », estimés à 1 220 000 € en AE et en CP, portent notamment sur le coût du matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques).

## 6°) Solution impression

Prévus à hauteur de 30 000 € en AE et en CP, les crédits attribués à l'activité « solution d'impression » permettent la couverture des frais de services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs.

## 7°) Télécommunications individuelles

La prévision des crédits en AE et CP relatifs au financement des dépenses de télécommunications individuelles, à savoir les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle se chiffre à 128 000 €.

## 8°) Intégration applicative

Les crédits afférents au domaine de l'intégration applicative (Cloud) sont évalués à 1 400 000 € en AE et CP.

## 9°) Services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs se chiffrent à 565 449 € en AE et 825 449 € en CP. Répartis par grands domaines, ils portent notamment sur la maintenance des applications de gestion des ressources humaines, du progiciel de gestion ORACLE (facturation et recouvrement des recettes du budget annexe), des outils de gestion des stocks de l'imprimerie ou encore des applications relatives à la gestion électronique du courrier.

## 10°) Études et audits

Les crédits prévus au titre des dépenses dédiées aux études et audits s'élèvent en 2025 à 593 000 € en AE et CP. Ils sont notamment consacrés au financement des audits de la SDSI, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...



11°) Application d'infrastructures

Inscrits au PLF 2025 à hauteur de 90 000 € en AE et CP, les dépenses d'application d'infrastructure concernent le renouvellement des licences.

12°) Sécurité opérationnelle

Les crédits alloués aux dépenses de sécurité opérationnelle s'élèvent à 1 075 000 € en AE et CP. Ils visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et d'obligations qui en découlent ainsi qu'au respect des exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui obligent à mettre en place des mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'information et traitements des données à caractère personnel. La dépense diminue par rapport au PAP 2024 en raison notamment de l'internalisation de certaines opérations.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits destinés au financement des investissements positionnés sur la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques », sont programmés à hauteur de 1 805 000 € en AE et 1 652 591 € en CP et visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA.

Ils se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- les dépenses d'investissement d'infrastructure et sécurité pour un montant total de 1 535 000 € en AE et 1 435 000 € CP comprennent notamment les crédits relatifs à la puissance de calcul des datacenters de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois prévus à hauteur de 420 000 € en AE et CP, ainsi que les crédits nécessaires à la poursuite du projet relatif à la plateforme d'intégration continue (PIC), estimés à 350 000 € en AE et CP ;
- les dépenses d'investissement relatives aux applications informatiques de soutien pour 270 000 € en AE et 217 591 € en CP qui portent sur les évolutions du progiciel de finances (PGI Oracle) et de l'outil de reporting (Business Object).

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Sauvegarde	350 000 €	350 000 €
Switchs et cœur de réseaux	315 000 €	215 000 €
Infrastructure de télétravail	100 000 €	100 000 €
Puissance de calcul Nogent-Rosny	420 000 €	420 000 €
PIC sécurisée	350 000 €	350 000 €
Évolutions business Object 2020	120 000 €	87 591 €
Évolutions PGI Oracle	150 000 €	130 000 €
<b>Sous-action 2 Infrastructure et sécurité</b>	<b>1 805 000 €</b>	<b>1 652 591 €</b>

**ACTION (34,2 %)****02 – Information administrative et vie publique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>14 031 254</b>	<b>12 571 257</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	9 531 254	9 571 257	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 531 254	9 571 257	0	0
Dépenses d'investissement	4 500 000	3 000 000	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	500 000	200 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 000 000	2 800 000	0	0
<b>Total</b>	<b>14 031 254</b>	<b>12 571 257</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action n° 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle prévoit et exécute également les dépenses liées aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics. En 2025, le total des crédits nécessaires au financement de cette action se chiffre à 14 031 254 € en AE et 12 571 257 € en CP.

L'action 2 est scindée en deux sous-actions :

- sous-action 1 relative à l'information administrative,
- sous-action 2 relative à l'édition publique, aux publications et à l'imprimerie.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

Estimés à 8 946 497 € en AE et 7 826 500 € en CP, les crédits relevant de la sous-action n° 1 « information administrative » couvrent les dépenses de fonctionnement à hauteur de 5 246 497 € en AE et 5 326 500 € en CP et les dépenses d'investissement pour 3 700 000 € en AE et 2 500 000 € en CP. Ils financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site « service-public.fr ».

**Justification des crédits de fonctionnement**

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

**1°) Applications de l'administration numérique**

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Ces dépenses se chiffrent en 2025 à hauteur de 2 125 381 € en AE et 2 205 384 € en CP.

**2°) Domaine échange**

Les crédits relatifs au système de transmission des démarches depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter sont estimés à 215 000 € en AE et CP.

### 3°) Hébergement du système d'information de l'administration numérique

Les coûts d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à 1 400 000 € en AE et CP.

### 4°) Renseignement administratif

Programmés à hauteur de 1 260 000 € en AE et en CP, les crédits budgétaires relatifs au renseignement administratif regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- L'activité de gestion des courriels qui porte sur le financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet *service-public.fr* et le traitement des courriels est estimée à 462 000 € en AE et en CP ;
- L'activité de renseignement par téléphone prévue pour l'exercice 2025 à hauteur de 389 000 € en AE et en CP couvre les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (à savoir, hébergement, gouvernance, communication) ;
- L'activité de traitement de l'information administrative regroupe notamment les dépenses liées au conseil éditorial, à la mise à jour des informations nominatives de la base de données institutionnelles de l'annuaire de l'administration et des services publics (SGPE), à la mise à jour des informations de la base de données locales de l'annuaire de l'administration et des services publics, aux enquêtes usagers... pour un coût 2025 évalué à 409 000 € en AE et CP.

### 5°) Services mutualisés

Cette activité budgétaire est destinée à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée, évolution de l'intranet de la DILA). La prévision est de 160 000 € en AE et en CP pour 2025.

### 6°) Activités diverses informatiques

Ces dépenses, estimées à 186 116 € en AE et CP, couvrent des travaux variés.

### **Justification des crédits d'investissement**

Les dépenses de titre 5 inscrites sur la sous-action n° 1 « Information administrative » représentent un montant global de 3 700 000 € en AE et 2 500 000 € en CP.

L'ensemble de ces crédits permettra de développer de nouveaux services et fonctionnalités à l'attention des usagers : amélioration des données des annuaires qui servent de référence pour les usagers et les services, personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative, amélioration des démarches en ligne existantes, etc.

Le tableau ci-dessous présente les projets programmés sur la sous-action n° 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Démarches en ligne	200 000	100 000
SIAN	1 300 000	1 000 000
Annuaire SP	150 000	150 000
Évolutions SP	2 050 000	1 250 000
Sous-action n° 1 Information administrative	3 700 000	2 500 000

Les crédits budgétaires de la sous-action n° 2 « édition publique, publications et imprimerie » du programme 623 s'élèvent à 5 084 757 € en AE et 4 744 757 € en CP et financent l'accès des citoyens à la vie et au débat publics au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers, pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

Ils sont répartis de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 4 284 757 € en AE et 4 244 757 € en CP ;
- Et les dépenses d'investissement à hauteur de 800 000 € en AE et 500 000 € en CP.

### **Justification des crédits de fonctionnement**

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires détaillées ci-après :

#### **1) Imprimerie**

Le montant des crédits nécessaires pour 2025 est évalué à 2 942 257 € en AE et CP.

Les dépenses de l'imprimerie regroupent les activités budgétaires suivantes :

- les achats de matières premières et fournitures, comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants..., pour un montant comme en 2024 de 1 807 257 € en AE et CP ;
- la maintenance des matériels de production pour de 815 000 € en AE et en CP ;
- la distribution et les transports sur ventes intégrant les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP ;
- la sous-traitance d'impression pour un montant de 100 000 € en AE et en CP ;
- et les études de l'imprimerie pour 20 000 € en AE et CP.

#### **2) Traitement de l'édition publique**

Programmés à hauteur de 305 000 € en AE et CP, les crédits de cette activité budgétaire visent à couvrir l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque *La Documentation française* ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction.

#### **3) Promotion et distribution**

En 2025, des crédits à hauteur de 760 000 € en AE et CP sont prévus pour le paiement des activités commerciales de diffusion d'ouvrages, gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA.

#### **4) Autres activités transverses**

Les autres dépenses sont prévues pour 277 500 € en AE et 237 500 € en CP et comprennent principalement les dépenses des applications informatiques (202 500 € en AE et 162 500 € en CP) et des études générales (75 000 € en AE et CP).

### **Justification des crédits d'investissement**

Le montant global des crédits de titre 5 imputés à la sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit pour 2025 à 800 000 € en AE et 500 000 € en CP. Ces crédits se décomposent en deux postes de dépenses :

- les investissements liés à l'évolution du site « vie-publique.fr » pour 300 000 € en AE et en CP ;
- et les investissements de l'imprimerie pour 500 000 € en AE et 200 000 € en CP dans le but de maintenir et sécuriser les outils de production.

Le tableau ci-après détaille les investissements inscrits sur la sous-action n° 2 pour 2025 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions site vie-publique.fr	300 000 €	300 000 €
Investissement imprimerie	500 000 €	200 000 €
<b>Sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie »</b>	<b>800 000 €</b>	<b>500 000 €</b>



PROGRAMME 624  
**Pilotage et ressources humaines**

---

MINISTRE CONCERNE : MICHEL BARNIER, PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA PLANIFICATION ECOLOGIQUE ET  
ENERGETIQUE

## Présentation stratégique du projet annuel de performances

### Anne DUCLOS-GRISIER

*Directrice de l'information légale et administrative*

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant et d'investissement répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

La trajectoire 2025-2027 du programme se caractérise par la poursuite des mesures d'économies budgétaires engagées depuis 2024, passant de 107,8 M€ en 2025 à 105,7 M€ en crédits de paiement (-2,1 M€) dans un contexte sensible pour la DILA. En effet, une décision du Conseil d'État du 6 février 2024, rendue dans le cadre d'un contentieux administratif remet en cause le statut de droit privé des agents issus de l'ancienne direction des Journaux officiels, qui représentent encore près d'un tiers des agents de la DILA, considérant qu'ils ont un statut de droit public. Le statut de service public administratif de la DILA a pour conséquence que ses agents sont nécessairement de droit public. Une régularisation des contrats existants pour les salariés actuellement en fonction afin de les mettre en conformité avec le droit public est en cours. Les impacts financiers de ce changement ne sont pas encore pleinement établis mais il a notamment pour effet, à législation constante, de changer le régime de retraite complémentaire auquel les agents concernés doivent être affiliés. Cette décision contraint également la DILA à revoir son schéma d'emploi pluriannuel puisqu'elle accélère les départs prévus en 2025 sur 2024. Le schéma d'emplois initial (-15 ETP en 2024, -5 ETP en 2025) est révisé pour s'établir à -20 ETP en 2024 et 0 ETP en 2025. L'accroissement des crédits de personnel hors CAS pensions sur la trajectoire (+0,2 M€) s'explique par l'augmentation structurelle du déficit des caisses de retraite complémentaire des salariés de droit privé. Bien que ce déficit ait été revu à la baisse par rapport à la trajectoire en LPFP, il reste important alors que les conséquences de la décision du Conseil d'État ne peuvent pas encore être mesurées totalement à ce stade. Les rémunérations (hors CAS pension et hors financement des caisses de pension) sont quant à elles en nette diminution (-1,8 M€ entre 2025 et 2027).

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ont nécessité une adaptation constante des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle de la DILA. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. Pour la DILA, le dispositif de départs anticipés dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité », mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964 et prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières, prend fin en 2024 (CAVA2). Aucun départ ne sera donc réalisé après 2024. En revanche, un nouveau plan de départ anticipé a été signé avec la SACIJO et concerne une vingtaine de salariés de l'imprimerie jusqu'en 2026.

Les crédits hors titre 2 diminuent sur la trajectoire en raison d'une réduction des crédits dédiés aux investissements après un pic en 2024-2025 lié à d'importants travaux de rénovation. Les crédits de fonctionnement sont stables sur le triennal 2025-2027 (36,4 M€ en CP) et permettent de couvrir les dépenses dédiées aux fonctions supports (RH, immobilier, communication, affaires juridiques et finances) et à la SACIJO (incluant une augmentation de la subvention d'équilibre à la caisse de pensions, gérée par la SACIJO).

La trajectoire couvre l'ensemble des besoins en crédits de fonctionnement courant et notamment ceux dédiés au pilotage et à la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, la DILA s'est engagée, conformément à la circulaire du 10 mars 2023 de la Première ministre relative au renforcement du recrutement des apprentis dans la fonction



publique, à accroître progressivement le nombre d'apprentis. En 2025, la prévision s'établit à 0,4 M€ pour 39 apprentis conformément à la trajectoire ajustée au PLF 2024.

Les dépenses de la SACIJO, principalement constituées de frais de personnel, sont quant à elles assimilées à des prestations de service externalisées et par conséquent à des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en baisse pour atteindre 29 M€ par an sur la trajectoire. Celle-ci ayant été révisée à la baisse compte tenu de la mise en œuvre du plan sur le modèle du CAVA qui ne génère pas de versements d'indemnités. Cette économie atteint 3,5 M€ sur les trois années.

Les investissements du programme portent sur les travaux immobiliers sur le site de Desaix réalisés dans le cadre du schéma directeur immobilier élaboré en 2021 et mis en œuvre depuis 2022. La trajectoire est marquée par la rénovation des locaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment des ateliers qui abrite notamment les locaux de restauration (env. 2000 m<sup>2</sup>). Ces travaux lourds, estimés à 5,4 M€, seront engagés en 2024 et les paiements s'échelonneront entre 2025 et 2027. Outre la création de surfaces de bureaux qui permettra de supprimer, à l'horizon 2026, l'emprise de la DILA sur le site de Ségur-Fontenoy, les travaux visent à améliorer la performance énergétique de la partie de bâtiment rénovée (étanchéité et isolation du toit-terrasse du bâtiment, changement des menuiseries extérieures, isolation intérieure, ventilation double flux, ...). De plus, la DILA poursuit ses actions en faveur de la réduction des consommations d'énergie. Plusieurs actions qui portent sur des opérations variées telles que le changement de menuiseries extérieures lors de phases de rénovation des locaux, le changement des appareils d'éclairage sur l'ensemble du site et leur gestion à travers le remplacement des anciens luminaires par des technologies LED ou l'optimisation de la gestion des points lumineux (régulation par détection de présence et de luminosité dans les circulations et les sanitaires) ont été initiées et se dérouleront jusqu'en 2026. Enfin, la DILA s'est engagée dans un projet de modernisation de ses installations, à hauteur d'1,5 M€, visant à établir un plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce projet permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de températures par aile et par niveau de bâtiment, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments (GTB) qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations.

Les indicateurs et objectifs de ce programme concernent l'optimisation des fonctions support et la rationalisation du parc immobilier.

## RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

---

### **OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien**

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

## Objectifs et indicateurs de performance

### OBJECTIF

#### 1 – Optimiser les fonctions soutien

Un des axes stratégiques de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique de la DILA. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires au sein du site Desaix et l'optimisation de leur occupation pour libérer les surfaces occupées sur le site de Ségur, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

En 2019, la DILA a libéré 582 m<sup>2</sup> de surface de bureaux sur le site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien. Par ailleurs, la DILA a transformé 484 m<sup>2</sup> de logements de fonction en surface de bureaux sur le site « Desaix » en 2020.

En 2021, la DILA a restitué 109 m<sup>2</sup> de locaux du site « Ségur » en rapatriant les équipes du support informatique aux utilisateurs sur le site « Desaix ».

En 2022, c'est le département des affaires financières qui a rejoint le site Desaix. 330 m<sup>2</sup> de bureaux ont été restitués grâce à cette relocalisation et une rationalisation de l'occupation des bureaux d'autres services encore présents sur le site de « Ségur » a été réalisée.

En 2023, la DILA a restitué 65 m<sup>2</sup> de surface de bureaux du site « Ségur ».

D'importants travaux de rénovation sur le site Desaix vont démarrer fin 2024 pour pouvoir restituer d'autres surfaces de bureaux sur Ségur à partir de 2026.

### INDICATEUR transversal \*

#### 1.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2022	2023	2024 (Cible PAP 2024)	2025 (Cible)	2026 (Cible)	2027 (Cible)
Ratio SUB / résident	m <sup>2</sup> SUB/poste	17,76	19,2	17,5	19,2	18,9	18,9

#### Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

## JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » tout en tenant compte des aménagements nécessaires à un mode de travail plus collaboratif.

La DILA prévoit également de rénover le 6<sup>e</sup> étage du bâtiment Desaix, qui accueille actuellement des espaces tertiaires, sociaux et de restauration, puis le 5<sup>e</sup> étage. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux, qui débuteront en novembre 2024 et s'étaleront jusqu'à mi-2026 permettront de restituer à la DSAF tous les locaux encore loués actuellement sur le site de « Ségur ». L'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme.

Concomitamment à la réorganisation des espaces, la DILA engage des travaux concourant à la réduction des consommations d'énergie et à l'amélioration de l'accessibilité des locaux.

## Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

### PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2024 ET 2025

#### AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	7 716 509	7 296 400	15 012 909	0
		0	8 135 237	2 122 370	10 257 607	0
03 – Dépenses de personnel		66 271 937	0	0	66 271 937	0
		66 778 694	0	0	66 778 694	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	30 000 000	0	30 000 000	0
		0	29 000 000	0	29 000 000	0
<b>Totaux</b>		<b>66 271 937</b>	<b>37 716 509</b>	<b>7 296 400</b>	<b>111 284 846</b>	<b>0</b>
		<b>66 778 694</b>	<b>37 135 237</b>	<b>2 122 370</b>	<b>106 036 301</b>	<b>0</b>

#### CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2024 PLF 2025	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques		0	7 706 509	3 480 000	11 186 509	0
		0	7 424 537	4 625 620	12 050 157	0
03 – Dépenses de personnel		66 271 937	0	0	66 271 937	0
		66 778 694	0	0	66 778 694	0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels		0	30 000 000	0	30 000 000	0
		0	29 000 000	0	29 000 000	0
<b>Totaux</b>		<b>66 271 937</b>	<b>37 706 509</b>	<b>3 480 000</b>	<b>107 458 446</b>	<b>0</b>
		<b>66 778 694</b>	<b>36 424 537</b>	<b>4 625 620</b>	<b>107 828 851</b>	<b>0</b>

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2024, 2025, 2026 ET 2027

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025 Prévision indicative 2026 Prévision indicative 2027			
2 - Dépenses de personnel	66 271 937 66 778 694 66 422 647 66 947 991		66 271 937 66 778 694 66 422 647 66 947 991	
3 - Dépenses de fonctionnement	37 716 509 37 135 237 36 427 075 36 407 075		37 706 509 36 424 537 36 427 075 36 407 075	
5 - Dépenses d'investissement	7 296 400 2 122 370 2 205 060 1 732 000		3 480 000 4 625 620 3 132 940 2 537 800	
<b>Totaux</b>	<b>111 284 846</b> <b>106 036 301</b> <b>105 054 782</b> <b>105 087 066</b>		<b>107 458 446</b> <b>107 828 851</b> <b>105 982 662</b> <b>105 892 866</b>	

## PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2024 ET 2025

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
	LFI 2024 PLF 2025			
2 – Dépenses de personnel	66 271 937 66 778 694		66 271 937 66 778 694	
21 – Rémunérations d'activité	29 866 033 30 225 576		29 866 033 30 225 576	
22 – Cotisations et contributions sociales	14 699 897 14 811 777		14 699 897 14 811 777	
23 – Prestations sociales et allocations diverses	21 706 007 21 741 341		21 706 007 21 741 341	
3 – Dépenses de fonctionnement	37 716 509 37 135 237		37 706 509 36 424 537	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	37 716 509 37 135 237		37 706 509 36 424 537	

Titre / Catégorie	LFI 2024 PLF 2025	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
		Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
5 – Dépenses d'investissement		7 296 400 2 122 370		3 480 000 4 625 620	
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		7 296 400 2 122 370		3 480 000 4 625 620	
<b>Totaux</b>		<b>111 284 846</b> <b>106 036 301</b>		<b>107 458 446</b> <b>107 828 851</b>	

## Justification au premier euro

### Éléments transversaux au programme

#### ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	10 257 607	10 257 607	0	12 050 157	12 050 157
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	66 778 694	0	66 778 694	66 778 694	0	66 778 694
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	29 000 000	29 000 000	0	29 000 000	29 000 000
<b>Total</b>	<b>66 778 694</b>	<b>39 257 607</b>	<b>106 036 301</b>	<b>66 778 694</b>	<b>41 050 157</b>	<b>107 828 851</b>

#### EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

#### EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2024	Effet des mesures de périmètre pour 2025	Effet des mesures de transfert pour 2025	Effet des corrections techniques pour 2025	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2024 sur 2025	dont impact des schémas d'emplois 2025 sur 2025	Plafond demandé pour 2025
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	88,92	0,00	0,00	0,00	+3,66	+3,08	+0,58	92,58
1207 - Catégorie B	16,25	0,00	0,00	0,00	-0,17	-0,25	+0,08	16,08
1208 - Catégorie C	44,92	0,00	0,00	0,00	-1,59	-0,92	-0,67	43,33
1209 - Contractuels	326,33	0,00	0,00	0,00	-0,41	-2,33	+1,92	325,92
<b>Total</b>	<b>484,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,49</b>	<b>-0,42</b>	<b>+1,91</b>	<b>485,91</b>

Le plafond d'emplois pour 2025 de la direction de l'information légale et administrative est fixé à 485,91 ETPT. Entre 2024 et 2025, les ETPT augmentent. Cette situation résulte des effets :

- sur 2025 du schéma d'emplois 2024 de -0,42 ETPT ;
- sur 2025 du schéma d'emplois 2025 de +1,91 ETPT.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	8,00	0,00	0,00	7,00	0,00
Catégorie A	7,00	3,00	8,00	7,00	7,00	7,00	0,00
Catégorie B	1,00	0,00	8,00	1,00	1,00	7,00	0,00
Catégorie C	4,00	3,00	8,00	2,00	2,00	7,00	-2,00
Contractuels	11,00	3,00	8,00	13,00	13,00	7,00	+2,00
<b>Total</b>	<b>23,00</b>	<b>9,00</b>		<b>23,00</b>	<b>23,00</b>		<b>0,00</b>

## EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2024	PLF 2025	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	484,42	485,91	0,00	0,00	0,00	+1,49	-0,42	+1,91
<b>Total</b>	<b>484,42</b>	<b>485,91</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+1,49</b>	<b>-0,42</b>	<b>+1,91</b>

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2025
Administration centrale	0,00	450,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>450,00</b>

### REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	485,91
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
<b>Total</b>	<b>485,91</b>

NB : La colonne « départs en retraite » inclut les cessations volontaires anticipées des agents de droit privé.



Le schéma d'emplois résulte de :

- 9 départs en retraite (dont 3 fonctionnaires de catégorie A, 3 de catégorie c et 3 agents contractuels) ;
- 14 départs (fin de détachement et fin de contrat CDD Art4) ;
- 23 primo-recrutements sont programmés sur des emplois de droit public dans les secteurs identifiés comme étant stratégiques pour la DILA au regard de ses missions.

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
34,00	0,50	0,39

34 contrats d'apprentissage sont prévus pour la rentrée scolaire 2024-2025 dans les métiers du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression, de la gestion et des ressources humaines.

## PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2024	PLF 2025
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>29 866 033</b>	<b>30 225 576</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>14 699 897</b>	<b>14 811 777</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	4 057 140	3 981 298
– Civils (y.c. ATI)	4 057 140	3 981 298
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 642 757	10 830 479
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>21 706 007</b>	<b>21 741 341</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>66 271 937</b>	<b>66 778 694</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>62 214 797</b>	<b>62 797 396</b>
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Les prestations sociales et allocations diverses prévues en 2025 portent principalement sur la participation au financement de la caisse de pensions et le régime complémentaire des cadres de l'ancienne direction des Journaux officiels pour 14 504 000 €. Les autres prestations sociales et allocations diverses se chiffrent à 7 237 340,39 €.

Le passage des agents de droit privé à un statut public a pour conséquence une évolution de leur régime de pensions avec une affiliation automatique à l'IRCANTEC et par conséquent une évolution de leurs cotisations, ainsi que la nécessité pour la DILA de compenser la perte de cotisations à la caisse de pensions pour en assurer l'équilibre financier.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions

Socle Exécution 2024 retraitée

55,60

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Prévision Exécution 2024 hors CAS Pensions	61,95
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024–2025	0,00
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,34
– GIPA	-0,10
– Indemnisation des jours de CET	-0,10
– Mesures de restructurations	-6,15
– Autres	0,00
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>-1,76</b>
EAP schéma d'emplois 2024	-1,76
Schéma d'emplois 2025	0,00
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>0,00</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,00</b>
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>0,25</b>
GVT positif	0,16
GVT négatif	0,09
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>6,22</b>
Indemnisation des jours de CET	0,09
Mesures de restructurations	6,13
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>2,48</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	2,48
<b>Total</b>	<b>62,80</b>

Les dépenses au profil atypique qui sont débasées puis rebasées sont constituées principalement des mesures de restructuration. Ces mesures correspondent aux différents plans de départ de la DILA, débasés à hauteur de 6,15 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité (CAVA) et rebasées pour 6,13 M€ au titre du plan CAVA.

La ligne « Autres variations » s'élève à 2,4 M€, composée principalement :

- de la provision dans le cadre du changement de statut des personnels de droit privé, en particulier pour le paiement des cotisations employeur à l'IRCANTEC et les impacts sur la subvention d'équilibre à la caisse de pensions ;
- d'une hausse de 0,5 M€ du financement des caisses de retraite complémentaire des salariés de droit privé (soit 14,5 M€ pour 2025) ;
- de la prise en charge de la mutuelle, obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour 0,1 M€ qui s'ajoute à la budgétisation initiale de la mutuelle ;
- d'une diminution de la subrogation de 0,2 M€ qui viennent en réduction de charges.

Les économies dégagées par le schéma d'emplois seront de 1,76 M€ en 2025 (-1,76 M€ au titre de l'effet en année pleine du schéma d'emplois 2024 et 0 M€ au titre du schéma d'emplois 2025).

## COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	99 921	144 590	144 928	90 390	129 886	130 677
Catégorie A	61 606	77 197	72 093	53 869	68 896	64 924
Catégorie B	44 820	51 163	59 412	36 107	45 515	53 190
Catégorie C	28 939	51 180	54 846	25 167	45 903	49 091
Contractuels	55 404	90 804	59 594	40 535	67 214	43 177

Un coût de sortie supérieur au coût global pour les catégories B et C est constaté. Compte tenu du faible nombre d'entrées et de sorties par catégorie chaque année, les moyennes sont peu significatives.

## MESURES CATEGORIELLES

La mise en œuvre des mesures interministérielles et le calendrier afférent se déclinent comme suit.

- 1<sup>er</sup> janvier 2024 : injection de 5 points pour tous les agents de droit public (coût de 150 608,39 € intégré au socle).

## ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		420 000		<b>420 000</b>
Logement				
Famille, vacances		137 000		<b>137 000</b>
Mutuelles, associations		21 000		<b>21 000</b>
Prévention / secours				
Autres		6 000		<b>6 000</b>
<b>Total</b>		<b>584 000</b>		<b>584 000</b>

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à **584 000 €** en AE et en CP pour 2025. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux **frais de restauration** des agents de la DILA. Estimée à **420 000 €** en 2025, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (49 agents). Pour 2025, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 400 000 € ;
- pour Ségur : 20 000 €.

Les frais de restauration sont en augmentation pour Desaix en 2025 compte tenu des travaux réalisés au 6<sup>e</sup> étage du « bâtiment des ateliers » qui implique la mise en place temporaire d'autres dispositifs de restauration (frigos connectés et accès au RIE Suffren).

Famille, vacances :

La DILA finance certaines dépenses d'action sociale pour **137 000 €** et notamment l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA ainsi que diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). Du fait du passage des agents de droit privé à un statut public, cette dotation inclut l'action sociale en faveur de ces agents qui était jusqu'alors réalisée par la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS), association qui était subventionnée par la DILA.

Associations :

- Une subvention est accordée à l'association sportive de la DILA (**ASDILA**) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...). Son montant pour 2025 est de **11 000 €** en AE et en CP.
- Enfin, la DILA contribue au financement de diverses associations pour un total estimé à **10 000 €** en AE et CP. Il s'agit notamment de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (**CLPM**).

Autres :

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de **l'égalité et la diversité** dans la fonction publique et notamment en faveur du soutien à l'emploi et à l'intégration des personnes en situation de handicap. Le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH) est en effet de 8,86 % en 2023, en progression par rapport aux années précédentes. Au regard de ce niveau satisfaisant d'emplois, la DILA ne prévoit pas de verser de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2025, alors que celle-ci était encore de 98 000 € en 2013.

Certaines dépenses de **santé** (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à **3 000 €** en AE et CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de **l'indemnisation chômage** des agents de la DILA sont estimés à **3 000 €** en AE et en CP.

## Dépenses pluriannuelles

### ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

#### ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2024

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 (RAP 2023)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2023 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2024 + Reports 2023 vers 2024 + Prévvision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024
5 394 617	0	41 773 347	38 829 134	8 361 017

#### ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP au-delà de 2027
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 8 361 017	CP demandés sur AE antérieures à 2025 CP PLF CP FdC et AdP 6 193 866 0	Estimation des CP 2026 sur AE antérieures à 2025 1 778 381	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2025 388 770	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE antérieures à 2025 0
AE nouvelles pour 2025 AE PLF AE FdC et AdP 39 257 607 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2025 CP PLF CP FdC et AdP 34 856 291 0	Estimation des CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 3 500 000	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 800 000	Estimation des CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 101 316
<b>Totaux</b>	<b>41 050 157</b>	<b>5 278 381</b>	<b>1 188 770</b>	<b>101 316</b>

#### CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2025

CP 2025 demandés sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2026 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025	CP au-delà de 2027 sur AE nouvelles en 2025 / AE 2025
88,79 %	8,92 %	2,04 %	0,26 %

Le programme 624 regroupe les activités dites « supports » de la DILA, les dépenses de personnel et le coût des prestations assurées par la SACI-JO (action 4 du programme). Ce programme présente peu d'engagements pluriannuels, la grande majorité des AE sont soldées dans l'année. Les dépenses relatives à la SACI-JO sont en effet engagées et payées dans l'année. Ainsi, 89 % des AE nouvelles devraient être couvertes par des paiements en 2025.

Les engagements pluriannuels de ce programme concernent essentiellement la mise en œuvre de grands projets de travaux immobiliers destinés notamment à la rénovation énergétique des bâtiments, à la mise aux normes sécurité incendie et à partir de 2024 à la rénovation des étages supérieurs du site Desaix. En effet, une tranche fonctionnelle

d'un montant de 5,4 M€ a été créée pour couvrir les besoins en AE du projet de rénovation des locaux des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment des ateliers. Le marché forfaitaire a donc été notifié et engagé dès 2024. De plus la mise en œuvre des dispositions du décret du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire est programmée sur deux années avec près de 1 M€ en AE en 2024 et 0,6 M€ de CP en 2025.

Enfin, les CP 2025 demandés pour couvrir des AE antérieures à 2025 serviront principalement aux paiements des engagements pluriannuels sur marchés relatifs à certaines prestations de gestion du parc ainsi que les conventions d'apprentissage.

## Justification par action

### **ACTION (9,7 %)**

#### 01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>10 257 607</b>	<b>12 050 157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	8 135 237	7 424 537	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 135 237	7 424 537	0	0
Dépenses d'investissement	2 122 370	4 625 620	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 122 370	4 625 620	0	0
<b>Total</b>	<b>10 257 607</b>	<b>12 050 157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action 1 « **Pilotage, modernisation et activités numériques** » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

**Ces dépenses sont programmées pour l'année 2025 à hauteur de 10 257 607 € en AE et 12 050 157 € en CP.**

#### Justification des crédits de fonctionnement (titre 3)

Les dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 inscrites au PAP 2025 sont programmées à hauteur de 8 135 237 € en AE et 7 424 537 € en CP réparties en six grands postes de dépenses.

#### **1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier**

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 5 845 737 € en AE et 5 255 037 € en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation qui s'élèvent à 1 472 750 € en AE et en CP et permettent notamment :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur évalué à 1 090 000 € en AE et en CP ;
- de payer les dépenses de gestion immobilière du site de l'arsenal de Metz confiée à l'agence de l'immobilier de l'État (AGILE) à hauteur de 183 200 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 174 500 € en AE et en CP ;
- de louer des places de stationnement pour 25 000 € en AE et CP.

L'estimation en 2025 des crédits alloués aux dépenses d'énergies et fluides des locaux situés rue Desaix est de 1 760 000 € en AE et 1 160 000 € CP, et se décompose comme suit :

- 1 200 000 € en AE et 600 000 € en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité. L'enveloppe en AE permet de couvrir l'engagement sur deux années conformément au marché de la direction des achats de l'État (DAE) ;

- 300 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des locaux du site de Desaix ;
- 170 000 € en AE et en CP pour la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 90 000 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau.

Ces crédits sont en réduction du fait de la baisse des coûts de l'énergie et sous l'effet des actions de réduction de la consommation énergétique.

Les crédits de fonctionnement destinés aux prestations relatives à la gestion du parc immobilier se chiffrent à 737 000 € en AE et en CP et contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées au nettoyage des locaux (279 000 € en AE et CP) du site Desaix, au gardiennage des bâtiments de Desaix (276 000 € en AE et CP) ou encore aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents (86 000 € en AE et CP). Les autres dépenses se chiffrent à 96 000 € en AE et CP et concernent principalement l'entretien des espaces verts, la gestion des déchets non dangereux ou encore les opérations de désinfection.

Les dépenses d'entretien courant estimées à 1 047 587 € en AE et en CP concourent notamment au financement des prestations de maintenance bâtementaire et à la réalisation de petits travaux de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 237 700 € en AE et en CP, couvrent en particulier les dépenses relatives aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation fournie par le centre documentaire de Ségur principalement à destination du centre d'appel de Metz (135 000 € en AE et CP), aux prestations de déménagement, à l'entretien du réseau des fontaines à eau, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles.

Les frais postaux, prévus à hauteur de 156 700 € en AE et en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre-lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les crédits affectés pour la couverture des dépenses d'équipement, pour un montant prévisionnel, s'élevant à 358 000 € en AE et 367 300 € en CP concernent notamment l'acquisition de biens mobilier (250 000 € en AE et 259 300 € CP), d'équipements divers et du matériel de signalétique (58 000 € en AE et CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués pour 2025 à hauteur de 43 000 € en AE et en CP.

Les crédits budgétés pour les dépenses dédiées à l'entretien lourd pour 10 000 € en AE et en CP comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les frais de réceptions évalués à 23 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

## **2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines**

La prévision 2025 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 966 000 € en AE et en 1 846 000 € CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après :



Les crédits dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines s'élèvent à 1 162 000 € en AE et 1 042 000 € en CP et financent notamment les versements aux organismes d'apprentissage (510 000 € en AE et 390 000 € en CP) et ce dans un contexte de hausse prévisionnelle du nombre d'apprentis accueillis à hauteur de 15 % par an jusqu'en 2026. Ces crédits permettent également de financer la mise en œuvre du plan de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA (520 000 € en AE et CP) et le versement des gratifications aux stagiaires (20 000 € en AE et CP), les prestations RH (107 000 € en AE et CP) et les prestations autres pour 5 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 164 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- les subventions versées à l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, randonnée...) pour 11 000 € en AE et en CP et à l'association culture et loisirs Premier ministre (CLPM) pour un montant de 10 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 137 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- la gestion, par Pôle emploi, des prestations d'aide au retour à l'emploi pour 3 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration, évalués 640 000 € en AE et en CP, recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site du Carré Suffren pour un montant estimatif de 600 000 € en AE et CP et sur le site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. Le recours à un RIE externe est en effet nécessaire durant les travaux réalisés au 6<sup>e</sup> étage du site DESAIX qui condamnent l'espace de restauration situé au même étage. S'ajoutent en outre les dépenses liées à la mise en place d'un audit de restauration pour 10 000 € en AE et en CP.

### **3) Les dépenses relatives aux actions de communication**

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication s'élèvent à 125 000 € en AE et en CP et concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médiat et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

### **4) Les dépenses des activités juridiques et expertises**

Les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont évaluées à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts dus par la DILA à la suite de contentieux, d'honoraires d'experts et de conseillers juridiques, d'honoraires d'huissiers de justice...

### **5) Études générales**

Le montant total des dépenses relatives aux « études générales » est, quant à lui, estimé à 67 000 € en AE et en CP. En 2025, elles portent notamment sur la mise en œuvre du bilan carbone de la DILA.

### **6) Autres activités de pilotage**

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 86 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

### Justification des crédits d'investissement (titre 5)

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 correspondent aux travaux effectués sur les bâtiments de la rue Desaix. Ces travaux permettront à la fois d'assurer la mise aux normes bâtementaires, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les surfaces de bureaux afin d'accueillir les agents en fonction sur le site de Ségur, ce qui devrait générer à terme une baisse du loyer. Ils contribuent également à améliorer les performances énergétiques du site grâce aux travaux d'isolation qui seront réalisés dans le cadre de la rénovation des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> étages du bâtiment des ateliers et au plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce plan de comptage permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de températures par aile et par niveau de bâtiment, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments (GTB) qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations.

La réalisation de ces travaux structurants est prévue au PAP 2025 pour un montant global de 2 122 370 € en AE et 4 625 620 € en CP.

## **ACTION**

### 02 – Promotion et distribution des publications

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Cette action n'a plus vocation à être utilisée en 2025.

## **ACTION (63,0 %)**

### 03 – Dépenses de personnel

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Titre 2 (dépenses de personnel)</b>	<b>66 778 694</b>	<b>66 778 694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de personnel	66 778 694	66 778 694	0	0
Rémunérations d'activité	30 225 576	30 225 576	0	0
Cotisations et contributions sociales	14 811 777	14 811 777	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	21 741 341	21 741 341	0	0
<b>Total</b>	<b>66 778 694</b>	<b>66 778 694</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dépenses de personnel sont détaillées dans la rubrique relative aux éléments transversaux du programme.

**ACTION (27,3 %)****04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
<b>Hors titre 2</b>	<b>29 000 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Dépenses de fonctionnement	29 000 000	29 000 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	29 000 000	29 000 000	0	0
<b>Total</b>	<b>29 000 000</b>	<b>29 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie. Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre et de pensions.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés à la retraite des salariés de la SACIJO ;
- et les versements dus au titre des caisses de pensions.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624 sont budgétées en AE = CP.

La programmation 2025 s'élève à **29 000 000 €** en AE et en CP et se décompose comme suit :

- les salaires et charges associées des personnels de la SACIJO sont prévus à hauteur de **18 700 000 €** en AE et en CP.
- le financement des caisses de retraite complémentaire (caisse de pensions de retraite SACIJO, régime complémentaire de retraite des cadres des Journaux officiels, et caisse de prévoyance et de décès des Journaux officiels) est estimé à **10 300 000 €** en AE et en CP.